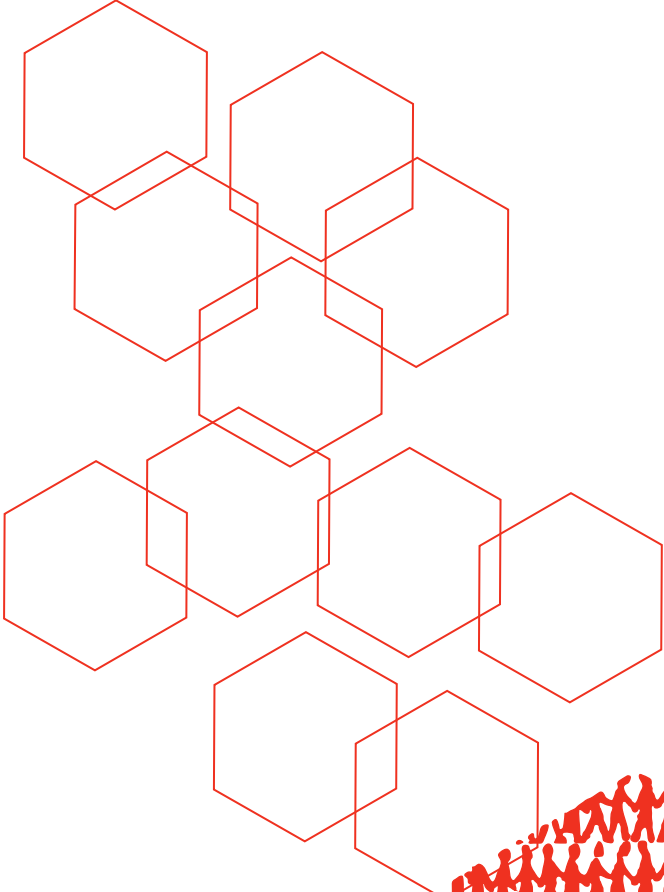
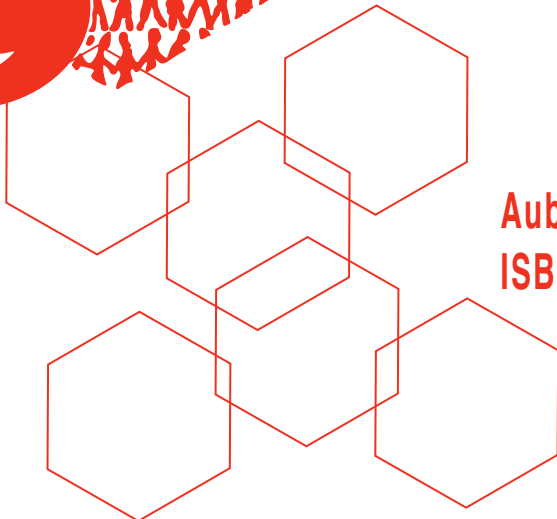


# Famille et crises



*Bilampoa Gnoumou Thiombiano  
Catherine Bonvalet  
Assa Doumbia-Gakou (éditeurs)*



Aubervilliers, 2024  
ISBN 978-2-901107-08-8

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
AIDELF · 9, cours des Humanités - CS 50004 – 93322 Aubervilliers Cedex (France) – <http://www.aidelf.org>

## Famille et crises

Édité par Bilampoa Gnoumou Thiombiano, Catherine Bonvalet, Assa Doumbia-Gakou  
2024

|                                                                                                                                                                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Bilampoa Gnoumou Thiombiano, Catherine Bonvalet, Assa Doumbia-Gakou                                                                                                                                       | 1   |
| Famille et crises                                                                                                                                                                                         |     |
| Marie-Noëlle Duquenne, Stamatina Kaklamani                                                                                                                                                                | 7   |
| Incidences de la crise sur la composition des ménages en Grèce                                                                                                                                            |     |
| Leïla Fardeau, Éva Lelièvre, Loïc Trabut                                                                                                                                                                  | 29  |
| Un quart de ménages complexes en Polynésie française.<br>Des modes de corésidence adaptés aux crises                                                                                                      |     |
| Arnaud Régnier-Loilier, Amandine Baude                                                                                                                                                                    | 51  |
| Résidence des enfants au Québec deux ans après la separation des parents                                                                                                                                  |     |
| Anne Salles                                                                                                                                                                                               | 81  |
| L'impact de la perception des crises sur les intentions de fécondité en France et en Allemagne                                                                                                            |     |
| Byron Kotzamanis                                                                                                                                                                                          | 105 |
| L'impact des crises de la décennie 2010 sur la fécondité en Grèce                                                                                                                                         |     |
| Justin Dansou                                                                                                                                                                                             | 121 |
| Pratique contraceptive parmi les femmes en âge de procréer<br>dans les contextes d'instabilité socio-politique en Afrique Sub-Saharienne :<br>Une analyse des données d'Enquête Démographique et de Santé |     |

Association internationale des démographes de langue française

# Un quart de ménages complexes en Polynésie française. Des modes de corésidence adaptés aux crises

FARDEAU Leïla\*

LELIÈVRE Éva\*\*

Trabut Loïc\*\*\*

## Introduction

Le modèle de la corésidence en famille nucléaire s'est imposé comme norme dans les sociétés occidentales, au moins depuis la révolution industrielle, et la plupart des typologies des ménages sont centrées sur cette norme (United Nations, 2017). Ainsi, la classification des données du recensement en France métropolitaine et dans ses départements et collectivités d'Outre-Mer rassemble toutes les autres formes d'organisation familiale dans la catégorie résiduelle des « ménages complexes ». Pourtant, en Polynésie française cette catégorie représente plus d'un quart des ménages, soit 6,5 fois plus qu'en métropole.

La Polynésie française est une collectivité d'Outre-Mer de la République française. Elle est constituée de 118 îles dont 74 sont habitées (d'après le recensement de 2017). Il s'agit donc d'un territoire morcelé, qui est en outre dispersé sur une zone équivalente à la surface de l'Europe. Son développement s'est accéléré dans les années 1960 et ce processus a eu pour effet d'accentuer les inégalités entre l'hyper-centre qu'est l'agglomération de Papeete sur l'île de Tahiti et les marges du territoire. Elle concentre aujourd'hui plus des trois quarts de la population, l'essentiel de l'activité économique, ainsi que la majorité des services publics tels que l'offre scolaire ou les établissements de soins. Celle-ci connaît par ailleurs un marché du logement particulièrement tendu.

Tout cela fait de la Polynésie française un territoire vulnérable, fragilisé par les diverses crises qui ont frappé le Pays depuis les années 1990. Nous montrerons ici comment dans un tel contexte, les différentes structures de ménages complexes contribuent à optimiser l'accès aux ressources telles que la santé ou l'éducation ou encore à un travail salarié, dans le cadre de mobilités nécessaires.

Pour ce faire, nous proposerons de déconstruire cette catégorie de « ménages complexes » qui rassemble dans un agrégat composite, des modes de corésidence pourtant très hétérogènes. À partir d'une reconstruction des différents liens entre les membres des ménages, nous montrerons en quoi cette catégorie n'est complexe que du point de vue d'une classification statistique inadaptée à la situation polynésienne. Nous proposerons ainsi une nouvelle typologie de ces « ménages complexes » qui contribuera à améliorer la nomenclature statistique actuelle. Cela nous permettra, de mettre en évidence des solidarités en jeu dans ces différentes catégories de ménages complexes.

La recherche présentée dans ce chapitre a bénéficié du soutien financier de l'ANR 18-CE22-0001ATOLLS (Archipels, Territoires et mObilités famiLiaLes).

\* Université Paris 1, Panthéon Sorbonne ; Ined, UR12 Mobilité, parcours et territoires

\*\* Institut National d'Études Démographiques (Ined), UR12 Mobilité, parcours et territoires

\*\*\* Institut National d'Études Démographiques (Ined), UR12 Mobilité, parcours et territoires

## Éléments de contexte

### La Polynésie Française, un territoire inégalement développé et en proie à de multiples crises

Le développement économique et urbain de la Polynésie française s'est accéléré à partir des années 1960 avec l'ouverture du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) en 1964, destiné à héberger les essais nucléaires français. Elle s'est accompagnée de la construction d'infrastructures militaires mais aussi civiles.

Ce développement a considérablement accentué les inégalités territoriales. Au centre des mobilités polynésiennes, se situe l'agglomération de Papeete sur l'île de Tahiti. Les infrastructures et services publics s'y sont considérablement améliorés au cours de cette période : entre autres, l'agglomération a connu la construction d'un hôpital, de collèges et de lycées, de nouvelles infrastructures routières, de l'aéroport international de Fa'a'a, etc. Ce processus entraîne une intensification des mobilités vers Tahiti, qui a pour effet d'accentuer les inégalités entre cet hyper-centre et les marges du territoire. Dans les années 1960 et 1970, les archipels dits « périphériques » des Australes, des Marquises et des Tuamotu sont en proie à une émigration massive. Simultanément, la population de Papeete s'accroît de 316 % entre 1956 et 1983. Les autres archipels se développent quant à eux autour des bases militaires mais aussi de la perliculture, de la coprahculture et du tourisme. Si le reste de l'archipel de la Société peut être considéré comme des espaces péri-urbains, le reste du territoire correspond quant à lui à des périphéries peu peuplées, privées d'opportunités professionnelles et en proie à une émigration massive mue par l'accès à l'emploi et aux services publics de proximité comme l'éducation et la santé (Merceron et Morschel, 2013).

Ainsi, les îles de la Société regroupent aujourd'hui près de 88 % de la population et un peu moins de la moitié des habitant-es du *fenua* résident dans la zone urbaine de Papeete (Recensement 2017). La métropole de Papeete est donc au centre des mobilités des Polynésiens. Mais du fait de son développement urbain accéléré, l'offre de logements (Ellacott, 2014) et d'infrastructures – en particulier routières (Bon, 2005) – s'avère aujourd'hui largement insuffisante. Tout cela fait de la Polynésie française un territoire vulnérable et fortement dépendant des financements de la métropole.

La fermeture définitive du Centre d'expérimentation du Pacifique en 1996 dégrade sensiblement la situation de l'emploi sur le territoire. À cela s'ajoutent d'abord le développement d'une concurrence chinoise à la production perlière dans les années 2000 puis l'impact de la crise financière mondiale de 2008 sur le tourisme, en particulier sur la demande Nord-américaine (Merceron et Morschel, 2013). Tout cela plonge le pays dans un marasme économique jusqu'au début des années 2010. Ainsi, entre 2008 et 2012, les taux de croissance du territoire sont négatifs faisant reculer le PIB de 2,7 points par an. Cela s'accompagne d'une réduction de la demande de travail provoquant une brutale augmentation du taux de chômage, qui passe de 12 % à 22 % entre 2007 et 2012 (*Politique Publique de l'Habitat de la Polynésie française, 2021-2030*, 2022). Une fragile reprise économique s'amorce ensuite à partir de 2013 permettant à la Polynésie française de retrouver en 2018 son niveau de richesse de 2007. La croissance demeure soutenue en 2019 (le chiffre d'affaires des entreprises augmente de 3 % par rapport à 2018 et l'emploi salarié de 2 %) mais elle se heurte rapidement à la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid-19 qui affecte très durement le Pays et provoque une baisse drastique de l'activité économique et notamment du tourisme. En effet, l'épidémie provoque non seulement l'arrêt du trafic

aérien mais aussi l'annulation des nombreuses importations venues de Chine ainsi que des exportations (de perles et de poisson notamment) vers l'Asie et les États-Unis. Or l'économie du Pays dépend très largement à la fois du tourisme et du transport. Ainsi, en 2020, quatre salariés du secteur privé sur dix travaillent dans des secteurs où la baisse de l'activité atteint *a minima* 50 % (Siu, 2020).

Dans la littérature, les ménages complexes sont le plus souvent associés à une organisation familiale traditionnelle ou pré-industrielle reposant sur l'autosubsistance et la mise en commun des forces de travail (Laslett and Wall, 1972 ; Kertzer, 1991). La sociologie de la famille états-unienne a d'ailleurs associé l'émergence du modèle de la famille nucléaire à la révolution industrielle (Bengtson, 2001, 2001 ; Burgess, 1916 ; Marquez-Velarde, 2020 ; Ogburn, 1932 ; Parsons, 1949 ; Sierra-Paycha *et al.*, 2022). Or la coresidence en famille élargie concerne aujourd'hui encore une part importante de la population polynésienne, malgré des caractéristiques propres à la seconde phase de la transition démographique (Sierra-Paycha *et al.*, 2022). Examinons son expression en Polynésie française.

## Les ménages complexes en Polynésie française

Seule opération de la statistique publique jusqu'à récemment, les recensements quinquennaux permettent de détailler la composition des ménages sur le territoire. D'après le recensement de la population de 2017, la Polynésie française comprend un peu plus d'un quart de ménages complexes (Tableau 1). Par ailleurs, ces ménages sont relativement plus grands que les ménages simples. Ainsi, 42 % de la population polynésienne réside en ménage complexe.

L'analyse des données censitaires depuis les années 1990 montre que la part des ménages complexes est demeurée relativement stable au cours des dernières décennies, y compris à Papeete. Celle-ci se maintient malgré l'augmentation de la part des familles monoparentales et des couples sans enfant qui caractérise la seconde phase de la transition démographique (Sierra-Paycha *et al.* 2021).

**Tableau 1.** Typologie des ménages publiée par l'ISPF (2017)

| Catégories                                |                       | Répartition   |
|-------------------------------------------|-----------------------|---------------|
|                                           | Personne seule        | 15,2 %        |
| Famille nucléaire                         | Couple sans enfant    | 16,1 %        |
|                                           | Couple avec enfants   | 34,4 %        |
|                                           | Famille monoparentale | 8,1 %         |
| <b>Ménages simples (total)</b>            |                       | <b>73,9 %</b> |
| Ensemble de personnes seules              |                       | 2,5 %         |
| 1 famille et des personnes seules         |                       | 8,6 %         |
| 2 familles (et des personnes seules)      |                       | 11,3 %        |
| 3 familles et + (et des personnes seules) |                       | 3,7 %         |
| <b>Ménages complexes (total)</b>          |                       | <b>26,1 %</b> |

Source : [www.ispf.pf](http://www.ispf.pf), Résultats du recensement 2017

Au regard des spécificités du territoire et des difficultés qu'il a rencontrées au cours de ces dernières décennies, la corésidence en famille élargie peut constituer une réponse à un tel contexte plutôt qu'une permanence de modes de vie traditionnels. Elle peut par exemple pallier les difficultés d'accès au logement dans le cadre de mobilités, permettre une mise en commun des ressources dans un contexte de faible accès à l'emploi salarié (Tortérat, 2021) ou encore la prise en charge de la dépendance en l'absence de structures dédiées. Mais la typologie de ménages publiée par l'Institut Statistique de la Polynésie Française (voir tableau 1 ci-dessus) ne permet pas en l'état de décrire de telles situations.

L'objectif de ce chapitre est donc de montrer en quoi les corésidences complexes sont adaptées aux caractéristiques d'une collectivité d'Outre-Mer en crise depuis le milieu des années 1990. Pour ce faire nous scinderons la catégorie des ménages complexes en sous-catégories pertinentes dont nous étudierons ensuite les conditions de vie à partir des données du recensement polynésien de 2017.

## Reconstituer les familles avec les données du recensement polynésien

### Définitions

Conformément aux recommandations des Nations Unies (United Nations, 2017), le recensement polynésien fonde sa typologie des modes de corésidence sur l'identification de familles au sein des ménages.

Le *ménage* est l'unité de référence dans les recensements et les enquêtes statistiques à travers le monde. En tant que collectivité d'outre-mer de la République française, la Polynésie française jouit d'une collecte dont la classification est la plus adaptée au monde occidental, malgré la présence d'une part conséquente de ménages complexes. Son recensement est assuré par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), en liaison avec l'Institut Statistique de Polynésie Française (ISPF) et il transpose les définitions et les méthodes développées par l'Insee pour la métropole. On retrouve ainsi, dans la documentation en ligne du recensement polynésien, la définition du ménage que l'administration statistique française utilise dans son recensement, avec quelques ajustements : « Un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. [...] »<sup>1</sup>

Si l'objectif initial du recensement est de compter la population, les données qui en résultent servent également à la description des structures familiales (Trabut *et al.*, 2015) sur laquelle reposent les analyses socio-économiques. De telles analyses décrivent la composition familiale des ménages et produisent une typologie de ces derniers que l'on souhaite adaptée au contexte national. Les démographes s'appuient sur l'identification et l'analyse des « familles » au sens du recensement pour étudier les configurations familiales sur un territoire donné. En pratique, il s'agit d'identifier et de caractériser, au sein du ménage des « noyaux familiaux » constitués d'un couple ou d'une personne seule et de son ou ses enfants célibataire(s) s'il ou elle en a. Cela permet d'établir des typologies de ménages-familles.

<sup>1</sup> Source : ispf.pf

Une *famille* (ou noyau familial) est définie comme un groupe de personnes corésidentes et qui correspond à l'une des configurations suivantes :

- Un couple sans enfant ;
- Un couple avec enfants célibataires et eux-mêmes sans enfant ;
- Une famille monoparentale, c'est-à-dire une personne qui ne vit pas en couple et son ou ses enfants.

Les personnes qui ne font pas partie d'une famille au sens du recensement sont considérées comme des personnes seules. Ainsi, on appelle *ménages simples* les ménages contenant un seul noyau familial ou une seule personne : toutes les autres configurations tombent dans la catégorie des *ménages complexes*. Ceci explique que l'on parle de catégorie composite, notamment lorsque celle-ci est importante.

En pratique, dans le recensement polynésien, on dispose du lien au plus proche déclaré directement. C'est à partir de ces informations que sont identifiées les familles et *a fortiori* les types de ménage. C'est donc à partir de ces informations que nous avons pu détailler la typologie des ménages.

## Méthodologie

Ce chapitre repose sur l'étude des conditions de vie des ménages selon leur type. Il s'appuie sur une catégorisation détaillée des ménages complexes polynésiens, construite à partir des données du recensement polynésien de 2017. Il comprend tout d'abord une rapide présentation de cette catégorisation, suivie d'une description détaillée des deux principaux types de ménages complexes qu'elle distingue : les ménages lignagers d'une part et d'autre part les ménages de collatéraux.

Il mène ensuite une description des conditions de vie de ces ménages et de leurs habitant-es selon les types précédemment présentés. Nous décrirons d'abord les situations de confiage (cette pratique étant, comme nous le verrons, courante en Polynésie française) et comment celles-ci se déclinent selon les modes de cohabitation. Nous déclinons ensuite les statuts d'activité des habitant-es de la Polynésie française selon le type de ménage dans lequel ils/elles vivent, de sorte à mettre en évidence la plus grande variété des statuts d'activité dans les ménages complexes. Nous mettrons ensuite en évidence le lien entre accueil, mobilité et type de ménage *via* l'étude de la part des ménages à avoir accueilli des membres et à avoir déménagé au cours des cinq années précédant le recensement. Enfin, nous construirons des scores d'équipement des logements, à partir des indicatrices de la présence d'un certain nombre d'équipements ménagers et multimédia, de sorte à montrer que les ménages complexes sont relativement bien équipés.

Pour finir, il s'agira de mettre au jour les déterminants de l'appartenance aux ménages lignagers et aux ménages de collatéraux, puis de l'équipement de ces ménages au moyen de modèles causaux, et en particulier de régressions logistiques qui mobilisent les variables étudiées dans la partie précédente. Nous montrerons ainsi que les ménages complexes se caractérisent par l'accueil relativement fréquent de nouveaux membres et par un panachage des statuts d'activité représentés dans les ménages dans un premier temps. Puis nous confirmerons que tout cela leur permet d'être relativement bien équipés toutes choses égales par ailleurs.

## L'harmonisation des situations de confiage

Le confiage est une pratique courante en Océanie. Elle est appelée *fa'a'amura* en tahitien et elle concerne environ 10 % des mineurs résidant actuellement en Polynésie française (Recensement 2017). Il est possible de déclarer la présence d'un enfant *fa'a'amu* dans le recensement *via* le lien d'« enfant *fa'a'amu* » (symétriquement de « parent *fa'a'amu* »). Mais cette déclaration n'est pas systématique : puisqu'il s'agit d'une pratique qui se fait souvent dans le cadre familial, le lien de parenté déclaré lors de la collecte des liens familiaux<sup>2</sup> est parfois le lien familial officiel. Il s'agit le plus souvent du lien « neveu/niece » (symétriquement « oncle/tante ») ou bien du lien « petit-enfant » (symétriquement « grand parent »)<sup>3</sup>.

Le lien « Enfant *fa'a'amu* » (et son symétrique « Parent *fa'a'amu* ») sont, tout comme le lien « grand parent » / « petit-enfant » constitutifs des noyaux familiaux au même titre que les liens de filiation biologique. Ces noyaux sont considérés comme des parents avec des enfants confiés. Néanmoins ce n'est pas le cas des autres liens, familiaux ou non. Un neveu vivant chez son oncle ne sera donc pas rattaché au noyau familial de celui-ci mais considéré comme une personne seule dans le ménage, y compris si cet enfant est âgé de 4 ans. Afin d'unifier la codification de telles situations et conformément aux recommandations des Nations-Unies, nous avons par convention rattaché toutes les personnes mineures au noyau familial de l'adulte par rapport auquel elles sont déclarées. Toutefois, lorsqu'il s'agit de personnes majeures, il est impossible de savoir s'il s'agit d'individus ayant emménagé avec ces membres de leur famille (une grand-mère, un grand-père, une tante ou un oncle) à l'âge adulte ou si elles leur ont été confiés durant l'enfance. Nous avons donc choisi de fixer une limite d'âge à 18 ans à partir de laquelle les enfants d'une famille sont considérés comme des personnes seules.

Cette homogénéisation permet de corriger les situations où les enfants confiés mineurs étaient considérés comme des personnes seules dans le ménage. Elle a ainsi permis de reclasser dans les couples avec enfants ou dans les familles monoparentales une partie des ménages auparavant identifiés comme complexes mais qui l'étaient du fait de la présence d'enfants personnes seules. D'autre part, l'introduction du critère d'âge a pour effet de scinder la catégorie des couples avec enfants selon qu'il s'agit d'un couple dont tous les enfants sont mineurs ou d'un couple avec enfants dont au moins un a plus de 18 ans. Il en est de même pour les familles monoparentales.

## Typologie des ménages polynésiens

Le tableau 2 ci-dessous présente la typologie des ménages polynésiens que nous avons détaillée à partir des liens directs déclarés dans le recensement. On retrouve une majorité de ménages simples

<sup>2</sup> Le recensement polynésien collecte « lien de parenté le plus direct ou relation » avec une autre personne du ménage, il est déclaré en saisie libre. Comme pour le reste du questionnaire, ces liens sont recueillis en interview par un-e enquêteur-ice qui remplit les imprimés du recensement. Durant la formation, il leur est conseillé de déclarer en priorité les liens constitutifs des noyaux familiaux (dont le lien « enfant *fa'a'amu* »). Néanmoins, nombreux-ses sont ceux/celles qui déclarent le lien familial officiel. La distance aux normes traditionnelles du *fa'a'amura* d'une part et d'autre part le manque de reconnaissance institutionnelle de cette pratique, peuvent expliquer la déclaration du lien familial plutôt que celui d'« enfant *fa'a'amu* », dans un contexte officiel tel que celui du recensement.

<sup>3</sup> Les noyaux familiaux constitués de grands parents élevant leur(s) petit(s) enfant(s) est référencée couramment dans la littérature anglophone sous le nom de *skip-generation household* (ménage à génération manquante).



en Polynésie française (près de 75 %). Cette catégorie se décompose de la manière suivante : 15 % des ménages contiennent une personne seule, 16 % sont des couples sans enfant, 9 % des familles monoparentales et 36 % des couples avec enfants. Notons que les ménages contenant une personne seule constituent 15 % des ménages en Polynésie française contre 36 % en métropole (Insee, données de 2016). Il semble donc que les personnes seules corésident plus souvent avec des familles ou entre personnes seules, formant ainsi des ménages complexes.

La forme de cohabitation complexe la plus courante sont les ménages lignagers (15 %). Ce sont des ménages complexes comprenant plusieurs générations d'une même lignée. Les ménages de collatéraux représentent, quant à eux, un peu plus de 5,5 % des ménages. Ils sont composés de pairs d'une même famille, constitués autour de liens adelphiques mais comprennent également des cousin-es et des oncles et tantes. Cette cohabitation « horizontale » en famille élargie apparaît dans la littérature anthropologique comme typique des maisonnées polynésiennes (Robineau, 1989). Enfin la catégorie résiduelle « Autres ménages » rassemble environ 4 % des ménages à l'instar de la catégorie des ménages complexes en métropole.

**Tableau 2.** Typologie consolidée des ménages polynésiens

| Type agrégé       | Type de ménage                                      | Répartition  |
|-------------------|-----------------------------------------------------|--------------|
| Ménages simples   | Personne seule                                      | 15,2 %       |
|                   | Couple sans enfant                                  | 15,9 %       |
|                   | Couple avec un ou plusieurs enfants (tous mineurs)  | 23,7 %       |
|                   | Couple avec enfants (dont au moins 1 majeur)        | 11,9 %       |
|                   | Famille monoparentale                               | 3,3 %        |
|                   | Famille monoparentale avec au moins 1 enfant majeur | 5,4 %        |
| Ménages complexes | Ménages lignagers d'au moins 2 gén, d'adultes       | 14,9 %       |
|                   | Ménages de collatéraux                              | 5,6 %        |
|                   | Autres ménages                                      | 4,1 %        |
| <b>Total</b>      |                                                     | <b>100 %</b> |

Source : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française

Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires

## Les ménages lignagers (15 % des ménages)

Les ménages lignagers sont des ménages contenant *a minima* deux générations d'adultes. En Polynésie française et plus généralement dans les états insulaires du Pacifique, la mise en couple et le fait d'avoir des enfants ne coïncident pas obligatoirement avec la décohabitation. En effet, des jeunes couples continuent de corésider avec les parents de l'un ou de l'autre de ses membres, la décohabitation n'ayant lieu que lorsque ce couple a des enfants, voire même après. Ce phénomène est lié au manque de ressources dont ils disposent pour s'installer et permet aussi une réallocation du travail au sein du foyer, même s'il peut parfois être source de conflits (Poland *et al.*, 2007). Inversement une personne âgée peut rejoindre le foyer de l'un de ses enfants ou être rejointe par elle/lui, en particulier si elle est dans une situation de

dépendance ou en cas de veuvage. D'autant plus que le territoire ne compte que quelques structures destinées à la prise en charge des personnes âgées dépendantes, dont un seul centre pour personnes âgées situé sur l'île de Tahiti<sup>4</sup>. Ainsi, parmi les parents de la génération âgée de 40 à 59 ans en 2019, près de la moitié vivent avec leur famille étendue (Pasquier et Trabut, 2022).

Les plus nombreux sont les ménages de trois générations ou plus dits « *ménages multigénérationnels* » : ils constituent environ 12 % de l'ensemble des ménages recensés en 2017. Parmi eux, 10 % sont des ménages contenant au plus une famille à la génération pivot, ils comprennent donc une famille (avec enfants) avec un ou des ascendants ou encore une lignée de personnes seules (une grand-mère, sa fille et sa petite fille par exemple). Ce sont des ménages relativement nombreux, avec une taille moyenne de 6 personnes. Les 2 % restants sont des ménages multigénérationnels contenant deux familles ou plus à la génération pivot. Ce sont donc plusieurs descendants d'une personne ou d'un couple qui corésident avec leurs conjoints et leurs enfants dans un même logement. Ces ménages sont quant à eux très nombreux avec, en moyenne, un peu moins de 11 habitant-es. Ainsi, peu de ménages multigénérationnels contiennent plus d'un noyau familial à la génération pivot. La corésidence en ménage multigénérationnel de plusieurs noyaux est donc relativement exceptionnelle, à l'instar de ce qu'avait décrit B. R. Finney dans sa monographie de l'île de Mai'ao et de la localité d'A'oua dans le milieu des années 1960 (Finney, 1965).

Les 3 % restants sont des *ménages de deux générations d'adultes* qui comprennent un parent ou un couple de parents ainsi qu'un ou des enfants dont au moins un vit en couple sans enfant. Il peut s'agir d'enfants qui n'ont pas décohabité et vivent avec leur conjoint dans le logement de leurs parents ou de couples sans enfant (ou dont les enfants ont décohabité) résidant en couple et avec un ou des parents. Ces ménages sont en moyenne plus petits que les ménages multigénérationnels, avec un peu moins de 5 habitant-es en moyenne.

## Les ménages de collatéraux [5,5 % des ménages]

Les ménages de collatéraux rassemblent des pairs (c'est-à-dire des personnes de la même génération d'une famille) sans présence d'ascendant-es dans le ménage. Le fait de résider avec sa famille étendue est traditionnellement un instrument du maintien de la terre indivise et de son exploitation en Polynésie française. Des études anthropologiques ont d'ailleurs mis en évidence la présence historique de ces ménages « horizontaux », construits autour de fratries notamment (ces groupes sont appelés '*opu ho'e*' en tahitien) (Robineau, 1989). Une part des ménages de cette catégorie correspond à un tel mode d'organisation. Mais ce mode de vie est aujourd'hui en déclin et le modèle connaît aujourd'hui ses limites, en particulier du fait des mutations qu'a simultanément connues l'organisation socio-économique du pays, notamment les politiques publiques de subvention de la production de coprah. Celles-ci ont fait de la terre agricole, auparavant dévolue à l'agriculture d'autosubsistance, un capital économique dont l'utilisation peut être à l'origine de conflits (Finney, 1965). Notons enfin que certains ménages de collatéraux n'occupent pas nécessairement un logement possédé en indivision. Le fait de corésider avec des collatéraux peut être privilégié par de jeunes adultes ayant quitté le foyer de leurs parents mais n'ayant pas les ressources suffisantes ou ne souhaitant pas de vivre seules ou en famille nucléaire. Il correspond également à une phase de corésidence à l'adolescence documentée dans la littérature anthropologique (Grepin, 2001).

<sup>4</sup> En 2020, la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE) de la Polynésie française décompte 8 accueillants familiaux, 1 centre pour personnes âgées, 10 unités de vie et 3 familles d'accueil. D'autres structures privées, non enregistrées à la DSFE, sont également destinées à la prise en charge des aînés (Siu et Pasquier, 2019).

Parmi ces ménages, plus de la moitié contiennent une seule famille (3 % de l'ensemble des ménages) : il s'agit donc d'un noyau familial qui coréside avec un ou des frères et sœurs de l'un-e des membres (de la génération supérieure s'il y a des enfants). Ils contiennent en moyenne un peu moins de 5 habitant-es. Les ménages de personnes seules représentent quant à eux 1,5 % des ménages polynésiens. Il s'agit de frères et sœurs ou de cousin-es qui résident ensemble, aucun n'ayant de conjoint ni d'enfant dans le logement. Ce sont des ménages relativement petits, avec en moyenne un peu moins de 3 personnes par ménage. Enfin, 1 % des ménages polynésiens sont des ménages de collatéraux contenant plusieurs familles. Ce sont donc plusieurs noyaux familiaux liés par des liens fraternels (ou des cousins) qui vivent ensemble. Ils peuvent également comprendre des personnes seules. Ceux-ci sont relativement nombreux avec en moyenne un peu plus de 7 habitant-es.

## Les ménages complexes : des modes de corésidence adaptés à un territoire en crise

Nous allons maintenant caractériser davantage les différentes catégories de ménages complexes, de sorte à en dresser des profils et montrer en quoi ils peuvent constituer une réponse aux difficultés induites par le contexte polynésien.

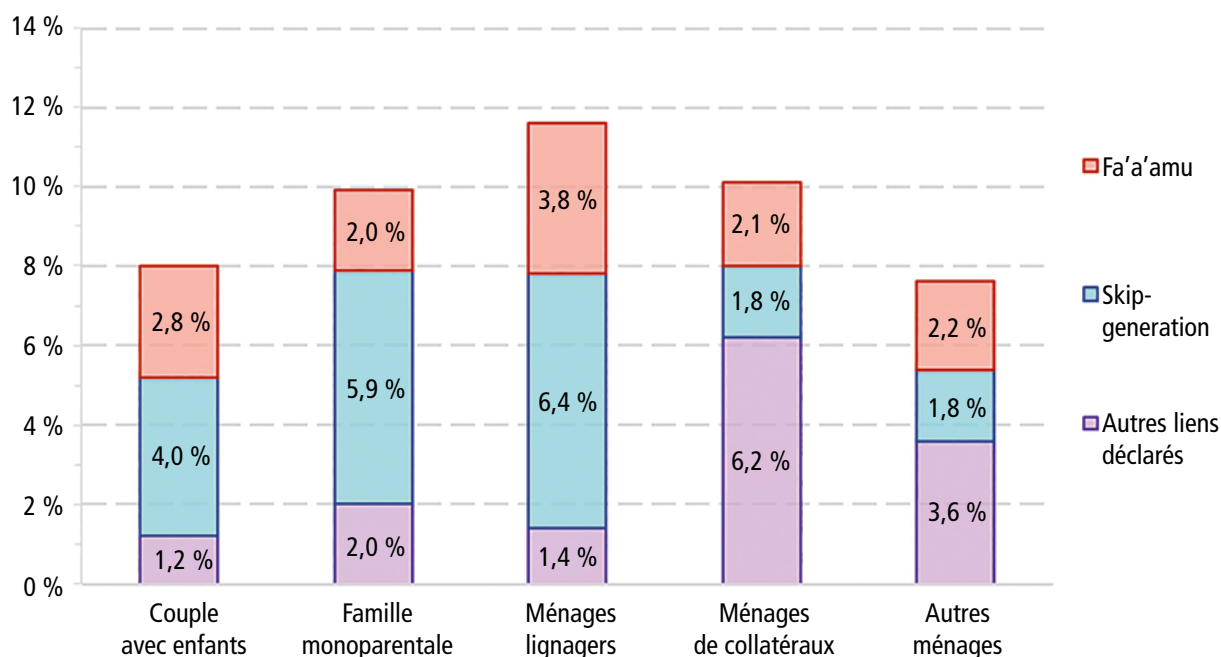
### Conditions de vie des ménages : éléments descriptifs

#### Quels ménages accueillent des enfants *fa'a'amu*?

Comme nous l'avons dit plus tôt, le *fa'a'amura* concerne environ 10 % d'une classe d'âge en Polynésie française et cette pratique est demeurée relativement stable au fil des recensements (Sierra-Paycha *et al.*, 2018). Elle contribue traditionnellement à renforcer les liens au sein de la parentèle élargie, appelée '*ōpū feti'i*' en Tahitien (Panoff, 1970). Mais à ces motivations s'en ajoutent aujourd'hui de nouvelles. Entre autres, les recompositions familiales de plus en plus nombreuses<sup>5</sup> et les mobilités pour l'accès à l'école (Sierra-Paycha, Trabut, et Lelièvre 2018). Ces confiages principalement au sein de la famille pourraient d'ailleurs expliquer la déclaration du lien familial plutôt que celui d'« enfant *fa'a'amu* ».

Les enfants mineurs vivant sans leurs parents biologiques sont plus souvent présents dans les ménages lignagers (un peu moins 12 %) suivis des ménages de collatéraux et des familles monoparentales (environ 10 %). Par ailleurs, les liens déclarés varient selon les types de ménage. On retrouve davantage de noyaux familiaux à génération manquante parmi les couples avec enfants, les familles monoparentales et les ménages lignagers. Les autres types de liens (en particulier « Oncle – Tante » / « Neveu – Nièce ») sont quant à eux plus souvent présents dans les ménages de collatéraux et les autres ménages. Ces ménages contiennent à l'inverse relativement peu de familles à génération manquante.

<sup>5</sup> Il est en effet courant que les enfants d'une précédente union soient confiés à l'occasion d'une remise en couple du parent en ayant la garde (Bastide, 2020).

**Figure 1.** Part des ménages comprenant des enfants confiés selon le type de ménage et le lien déclaré

Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française

Champ : Ménages avec enfants résidant dans des logements ordinaires

Lecture : Parmi les ménages de couples avec enfants, 8 % contiennent des enfants confiés et 4 % de ces ménages sont des ménages à génération manquante, 2,8 % des couples avec au moins un enfant fa'a'amu et 1,2 % des couples accueillant un enfant confié qui n'est ni un petit enfant ni un enfant fa'a'amu.

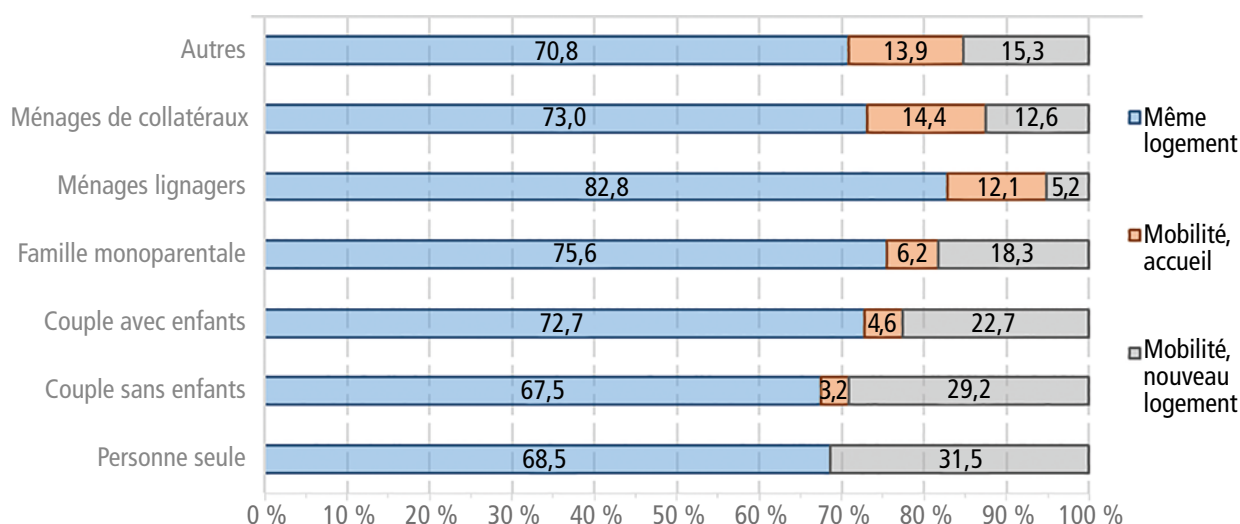
L'accueil d'enfants est donc courant dans les ménages complexes mais pas sensiblement plus que dans les ménages simples. Le lien avec l'enfant accueilli semble néanmoins être conditionné par leur structure : alors que les ménages lignagers contiennent principalement des enfants confiés à leurs grands-parents, formant ainsi des noyaux familiaux à génération manquante, dans les ménages de collatéraux, il y a à l'inverse une majorité d'« autres liens déclarés ». Il s'agit le plus souvent du lien « oncle/tante » – « neveu/nièce ».

### Accueil et mobilité (des 15 ans et plus), en fonction du type de ménage

En ce qui concerne les adultes, l'accueil de membres de la famille élargie dans un ménage est un ressort important des solidarités et peut être l'un des facteurs explicatifs d'une telle prévalence des ménages complexes. Déjà, dans les années 1960 B. R. Finney décrit des cas où, par manque de ressources économiques pour obtenir un logement, des migrants arrivant à Aoua (localité de l'île de Tahiti) sont contraints de s'installer dans la famille de leurs conjoints (*op. cit.*). Les réseaux familiaux que forme la famille élargie, sont vecteurs d'obligations parmi lesquelles l'hospitalité tient une place centrale dans la culture polynésienne (Bastide, 2020). En outre, la grande majorité des familles polynésiennes se répartissent sur plusieurs archipels (Fardeau *et al.*, 2021). Elles forment ainsi potentiellement une infrastructure d'accueil migratoire pour leurs membres. Il est courant qu'un foyer accueille des membres de la famille élargie en demande d'hébergement, dans le cadre de migrations pour l'accès à l'emploi par exemple. Un tel mode de cohabitation a pour conséquence l'« extension » du ménage accueillant. Il forme ainsi un ménage complexe s'il n'en était pas déjà un.

La figure 2 ci-dessus présente la répartition des ménages selon le fait d'être dans le même logement, pour l'ensemble de leurs membres, d'avoir tous connu une mobilité (transplantation du ménage) ou d'avoir accueilli de nouveaux membres (le ménage n'a pas changé de logement, mais une partie de ses membres a emménagé) dans les 5 dernières années, déclinée selon le type de ménage. On ne tient ici compte que des personnes de 15 ans et plus : les naissances et les enfants de moins de 15 ans accueillis ne sont donc pas pris en considération. Sans surprise, les personnes seules et les couples sans enfant sont les plus mobiles : ils sont environ 30 % à avoir changé de logement dans cette catégorie, suivis des familles monoparentales (18 %).

**Figure 2.** Accueil et mobilité (des 15 ans et plus) en fonction du type de ménage



Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française

Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires

Lecture : 82,8 % des ménages lignagers n'ont pas changé de logement entre les recensements de 2012 et de 2017. 12,1 % ont accueilli au moins une nouvelle personne et 5,2 % ont changé de logement.

On remarque que les ménages complexes sont à la fois les plus stables et ceux qui accueillent le plus de nouveaux membres. En particulier les ménages lignagers sont les plus nombreux à ne pas avoir changé de logement ni de composition au cours des 5 dernières années (83 %) et ils sont 3 à 6 fois moins nombreux à résider dans un nouveau logement que les autres catégories. Le trait caractéristique des ménages complexes est l'accueil de membres dans un ménage déjà constitué : c'est le cas pour 12 à 14 % d'entre eux selon les catégories.

Le statut de mobilité des membres du ménage se révèle être un bon indicateur du rôle des ménages complexes et *a fortiori* de la famille comme support des mobilités en Polynésie française : faute de pouvoir accéder à un logement individuel, les personnes en mobilité sont souvent accueillies par des membres de leur famille.

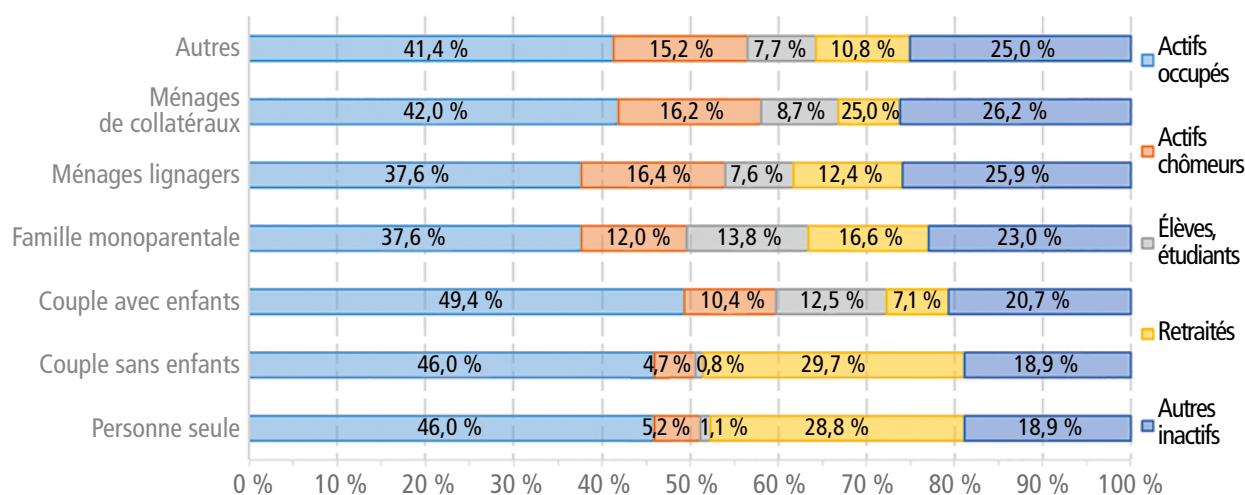
### Statut d'activité (des 15 ans et plus) en fonction du type de ménage

La mise en commun des revenus ou de la force de travail dans un contexte d'accès limité aux ressources économiques peut être un déterminant de la corésidence en famille élargie. Celle-ci occasionne en effet une réallocation du travail et des économies d'échelle au sein du ménage du point de vue des équipements ménagers qui a pour effet d'augmenter ses ressources économiques (Angel and Tienda, 1982).

La figure 3 ci-dessous représente la répartition des statuts d'activité des 15 ans et plus selon le type de ménage. Elle fournit des indices quant à l'influence des modes de coresidence sur les conditions de vie des individus. La part d'actifs occupés est bien plus importante dans les ménages dont la structure correspond à une famille conjugale et dans les ménages d'une personne seule (entre 45 et 50 %). Elle est la plus faible dans les familles monoparentales et les ménages lignagers (38 %). De même, les personnes seules et les couples sans enfant comprennent près de 30 % de retraités contre moins de 15 % pour les autres types de ménage.

Les élèves et étudiants résident quant à eux dans des ménages de type « Couple avec enfants » et « Familles monoparentales » (environ 13 %), ou dans des ménages complexes (environ 8 %), sans différence notable selon leur type. Ils résident donc soit avec leurs parents, soit sont accueillis par d'autres membres de leur famille. Enfin, les actifs chômeurs et les autres inactifs sont plus nombreux dans les ménages complexes (15 à 16 % et 25 à 26 % respectivement).

**Figure 3.** Statut d'activité (des 15 ans et +) en fonction du type de ménage



Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française

Champ : Personnes de 15 ans et plus résidant dans des logements ordinaires

Lecture : 42 % des adultes résident dans les ménages de collatéraux sont des actifs occupés, 16,2 % sont des chômeurs, 8,7 % sont en études, 7 % sont des retraités et 26,2 % sont des autres inactifs

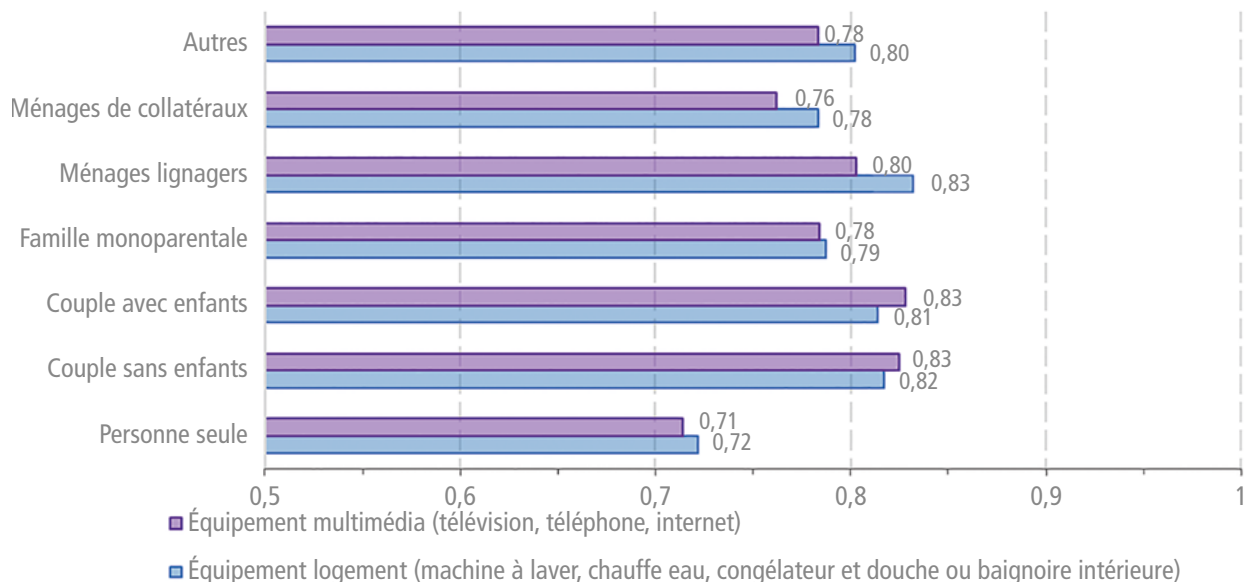
Pour rappel, les seules sources d'aides publiques disponibles en Polynésie française sont l'allocation adulte handicapé, l'indemnisation pour les aidants familiaux ainsi que de maigres allocations familiales et le minimum vieillesse<sup>6</sup>. Ainsi, les statuts d'activité apportant un revenu (salarié ou d'inactivité), sont plus représentés dans les ménages simples, alors que dans les ménages complexes, on constate une certaine variété des statuts d'activité. Cela conforte l'idée que la coresidence en famille élargie permet de mettre en commun les ressources du ménage.

<sup>6</sup> En 2022, le minimum vieillesse est d'un montant de 85 000 FCFP pour une personne seule et 148 750 FCFP pour un couple, l'allocation adultes handicapés s'élève à 50 000 FCFP mensuels et l'indemnisation pour les aidants familiaux est de 5 000 FCFP. Les allocations familiales s'élèvent à 15 000 FCFP par mois et par enfant pour les ménages les plus démunis (d'après le site de la Caisse de Prévoyance Sociale, <https://www.cps.pf/>). En comparaison, le salaire minimum garanti est de 162 973 FCFP mensuels pour un temps plein (<https://www.cleiss.fr/docs/cotisations/pf.html>).

## Équipement des logements, moyenne des ménages selon leur type

La figure 4 ci-dessous représente le score moyen d'équipement du logement et d'équipement multimédia des ménages selon leur catégorie. Ces scores varient de 0 à 1. L'équipement du logement quantifie le fait pour les ménages de disposer d'une machine à laver, d'un chauffe-eau, d'un congélateur et d'une douche ou baignoire intérieure. L'équipement multimédia quantifie quant à lui le fait, pour un ménage de détenir une télévision, un téléphone (fixe ou portable) et d'avoir accès à internet. Tous deux ont été construits en sommant les indicatrices de la disponibilité de chacun de ces équipements dans le ménage, puis en divisant par le nombre total d'équipements inclus dans l'indicateur. La figure 4 représente la moyenne de ces scores pour chacune des catégories de ménage.

**Figure 4.** Équipement des logements  
selon le type de ménage (moyenne des ménages par catégorie)



Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française

Champ : Ménages résidant dans des logements ordinaires

Lecture : En moyenne les ménages de collatéraux ont un score d'équipement du logement de 0,76 et un score d'équipement multimédia de 0,78.

On remarque que les ménages complexes sont relativement bien équipés tant du point de vue de l'équipement du ménage que de l'équipement multimédia. Les ménages lignagers sont d'ailleurs les mieux équipés si l'on considère le score relatif au logement, avec un score moyen de 0,83 (leur score d'équipement multimédia est quant à lui de 0,80, soit moins que les couples avec enfants et les couples sans enfants mais davantage que toutes les autres catégories de ménage). Les ménages de collatéraux qui sont en moyenne plus jeunes et moins stables, sont quant à eux un peu moins bien équipés que les ménages lignagers et les familles nucléaires, avec un score d'équipement du logement de 0,78 et un score d'équipement multimédia de 0,76. Mais les ménages les moins bien équipés sont sans surprise les ménages constitués de personnes seules. Ces scores d'équipement montrent donc l'intérêt de mettre en commun les ressources, lorsque l'accès à l'emploi et donc à un salaire est limité.

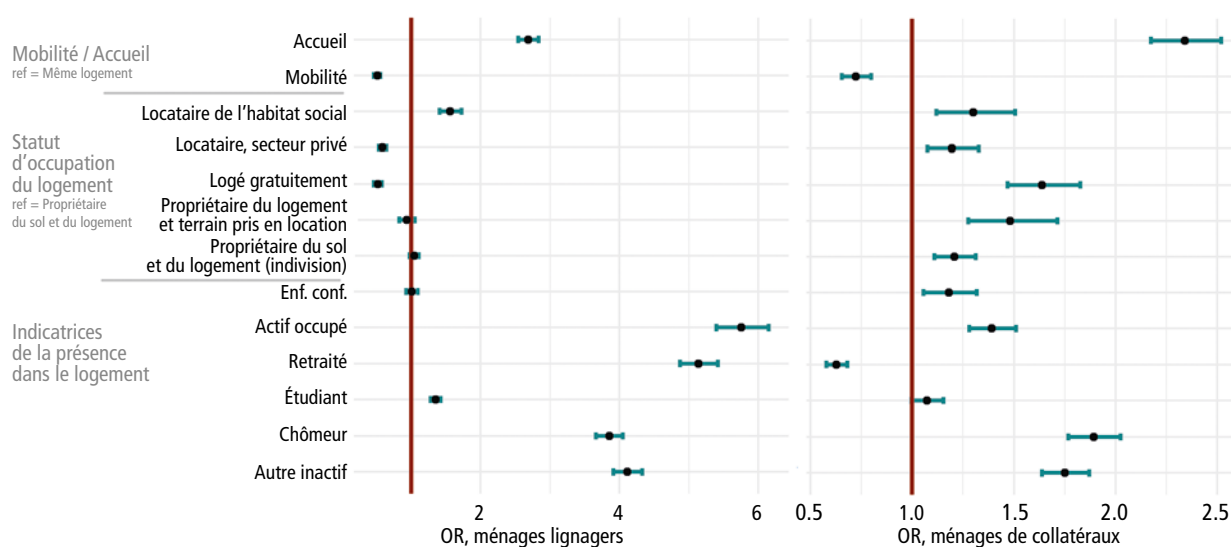


## Déterminants de l'appartenance aux catégories de ménages complexes et de leur niveau d'équipement

### Déterminants de la probabilité d'appartenir aux différents types de ménages complexes

Nous nous intéressons désormais à l'influence du statut de mobilité, du statut d'occupation du logement et de la composition du ménage (présence dans le logement d'au moins un enfant confié, un-e actif-ve occupé-e, une retraité-e, un-e étudiant-e, un-e chômeur-se et un-e inactif-ve) sur sa probabilité d'appartenir chacun des deux principaux types de ménage complexe. Pour ce faire nous avons effectué deux régressions logistiques, la première examine la probabilité d'être dans un ménage lignager, tandis que la seconde se penche sur la probabilité d'appartenir à un ménage de collatéraux. La figure 5 ci-dessous représente les résultats de ces deux régressions sous forme d'*odds ratios*. Les *odds ratios* expriment le rapport entre la probabilité qu'un événement se produise dans un groupe et la probabilité qu'il se produise dans un autre groupe, ils permettent de comparer des effets entre différentes variables explicatives sur la probabilité d'appartenir à un type de ménage complexe. Un *odds ratio* supérieur à 1 suggère une augmentation de la probabilité, tandis qu'un *odds ratio* inférieur à 1 suggère une diminution.

**Figure 5.** Odds ratio plot, probabilité d'être dans un ménage lignager (gauche) et un ménage de collatéraux (droite)



Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française

Champ : Ménages complexes résidant dans des logements ordinaires

Légende : Les odds ratio sont représentés par des points noirs sur la figure. Leurs intervalles de confiance sont quant à eux représentés par des traits turquoise.

On retrouve ici l'importance de l'accueil des proches dans les ménages complexes qu'ils soient lignagers ou bien de collatéraux : si les ménages de collatéraux et les ménages lignagers ont moins de chances d'avoir déménagé au cours des 5 dernières années, ils ont à l'inverse plus de chances d'avoir accueilli des membres. Notons que les accueillis sont le plus souvent jeunes et la mobilité apparaît liée en partie



à la poursuite de la scolarisation au lycée puis à l'entrée dans la vie active ou dans les études supérieures. La production ou le maintien de ménages complexes serait donc liée à des migrations plus précoces alors que les migrations plus tardives se font sans complexification du ménage (Sierra-Paycha *et al.*, 2022).

Par ailleurs, les ménages lignagers sont plus souvent locataires de l'habitat social ou propriétaires du sol et du logement. À l'inverse, Les ménages de collatéraux sont d'ailleurs plus souvent propriétaires de leur logement construit sur un terrain loué et dans une moindre mesure sur un terrain possédé en indivision, locataires ou encore logés gratuitement. La propriété de la terre en Polynésie française se fait souvent sous le régime de l'indivision : en 2020, 16,7 % des adultes âgés entre 40 et 59 ans occupaient des logements possédés en indivision (Pasquier and Lelièvre, 2023). Dans bien des cas, cela complique l'accession à la propriété foncière. Ainsi, de nombreux ménages polynésiens sont propriétaires de leur logement mais celui-ci est construit sur un terrain pris en location ou possédé en indivision. Cela a également été favorisé par la politique de construction de logements sociaux à bas coût portée par l'Office Polynésien de l'Habitat<sup>7</sup>.

Enfin, la présence d'au moins un-e actif-ve occupé-e et d'un-e retraité-e est courante dans les ménages lignagers mais c'est aussi le cas des chômeur-ses et des inactif-ves. Dans le cas des ménages de collatéraux on a plus souvent des chômeur-ses et des inactif-ves et dans une moindre mesure des actif-ves occupé-es. Ainsi, on retrouve dans les deux principaux types de ménages complexes, la diversité des statuts d'activité qui permet la mise en commun des ressources et du travail.

Ainsi, conformément aux résultats descriptifs, les ménages complexes se caractérisent tout d'abord par l'accueil fréquent de nouveaux membres indépendamment de leur configuration familiale. Ensuite, la variété des statuts d'activité au sein de ces ménages semble être une caractéristique importante : ses modalités varient toutefois selon que le ménage est lignager ou rassemble des collatéraux. Les premiers présentent des odds ratios plus élevés à la fois pour la présence d'au moins un-e actif-ve occupé-e mais aussi d'un-e retraité-e, d'un-e chômeur-se et d'un-e autre inactif-ve. Pour les seconds, la variété des statuts d'activité se réduit à la présence d'au moins un-e actif-ve occupé-e, d'un-e chômeur-se et d'un-e autre inactif-ve. La présence d'au moins un-e retraité-e est quant à elle associée à un odds ratio inférieur à 1 puisqu'il s'agit le plus souvent de personnes d'une même catégorie d'âge. Les ménages de collatéraux se caractérisent enfin par une influence positive et significative des statuts d'occupation du logement tels que locataire de l'habitat social, logé gratuitement et propriétaire du logement sur un terrain loué. Ceux-ci dénotent une situation économique *a priori* plus précaire de ces ménages qui se traduit à une dépendance aux solidarités publiques ou privées pour se loger. À l'inverse statut d'occupation du logement ne semble pas être un déterminant important des ménages lignagers, même si ceux-ci sont un peu plus souvent locataires de l'habitat social et moins souvent locataires du secteur privé ou logés gratuitement.

## Équipement du logement et catégorie de ménage

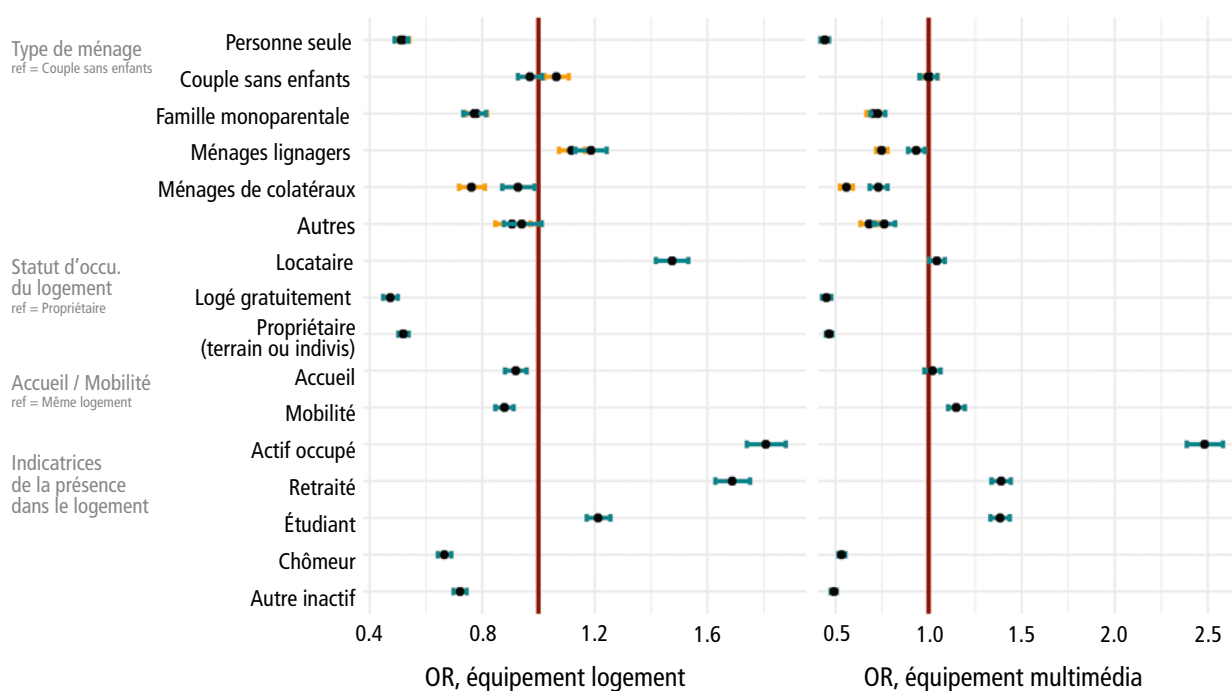
Les régressions présentées dans la figure 6 mettent quant à elles en relation les scores d'équipement (multimédia à droite et du logement à gauche) et le type de ménage, tout en contrôlant par le statut d'occupation du logement, sa mobilité et des indicatrices de la présence de chacun des statuts d'activité.

<sup>7</sup> Source : <https://www.opf.pf/notre-histoire>

De même que dans les statistiques descriptives, on retrouve le fait que les ménages lignagers sont relativement mieux équipés que tous les autres types de ménages en ce qui concerne l'équipement du logement. Pour l'équipement multimédia, les ménages de collatéraux sont toutes choses égales par ailleurs un peu moins bien pourvus que les familles conjugales.

Notons que les variations selon le type de ménage demeurent limitées, et rarement significatives lorsque l'on contrôle par le statut d'occupation du logement, sa mobilité et la présence d'actif-ves, d'inactif-ves et de chômeur-ses dans le logement. Cela suggère une influence marquée des variables de contrôle. En particulier il semble que la variété des statuts d'activité dans les ménages complexes leur permet (entre autres) d'être relativement bien équipés.

Figure 6. Odds ratio plot, type de ménage et équipement des logements



Sources : ISPF – Recensement 2017 de la Polynésie française

Champ : Ménages complexes résidant dans des logements ordinaires

Légende : Ici encore, les odds ratio sont représentés par des points noirs et les traits représentent leurs intervalles de confiance. Les odds-ratio dont les intervalles sont représentés orange sont obtenus par régression sans variables de contrôle et ceux dont les intervalles de confiance sont turquoise sont obtenus par une régression intégrant les variables de contrôle suivantes : statut d'occupation du logement, statut de mobilité et indicatrices de la présence dans le logement des différents statuts d'activité précédemment cités.

## Conclusion

Les ménages complexes demeurent donc nombreux en Polynésie française, et bien davantage que la persistance de modes de coresidence traditionnels, leur présence peut être en lien avec les difficultés d'accès à l'emploi et aux services publics à l'œuvre sur ce territoire vaste et morcelé où ces ressources sont inégalement réparties.

Dans un tel contexte, les ménages complexes facilitent l'accueil des personnes en mobilité dans les zones urbaines et la mise en commun des ressources entre les membres du ménage. Ils constituent en cela une réponse aux difficultés inhérentes à ce territoire archipélagique auxquelles sont venues s'ajouter, depuis les années 1990, les diverses crises qui ont touché l'économie de cette collectivité d'Outre-Mer. Mais le fait de les décliner selon leur type fait apparaître différents modes de vie et des solidarités distinctes. Les ménages lignagers sont les plus nombreux (en termes de représentation comme en termes de taille d'ailleurs). Ils sont très stables et la mise en commun des ressources des différentes générations d'une famille leur permet d'être plutôt bien équipés. Leur prévalence peut être liée à l'allongement de l'espérance de vie ainsi qu'au manque de structures dédiées à la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Les ménages de collatéraux sont quant à eux moins nombreux et plus mobiles, ils accueillent aussi très souvent des membres. Le statut d'occupation du logement diffère de celui des ménages lignagers puisqu'ils résident souvent sur des terrains familiaux ou sont logés gratuitement, c'est-à-dire que ces ménages dépendent fréquemment des solidarités familiales pour se loger. Enfin, ils sont moins bien équipés que les ménages de plusieurs générations. Tout cela dénote que la corésidence en famille élargie permet, par divers aspects, de répondre aux difficultés que rencontrent les ménages polynésiens. En outre l'impact limité du type de ménage sur son niveau d'équipement, lorsque l'on contrôle par les variables relatives au logement, à la mobilité et au statut d'activité montre comment la corésidence en famille élargie contribue pallier la précarité économique.

Appréhender les solidarités familiales à travers le prisme du ménage présente toutefois un certain nombre de limites. Tout d'abord, cette étude se cantonne au niveau du ménage, ignorant ainsi les solidarités dans la famille au-delà de ce dernier. Or celles-ci jouent également un rôle essentiel, d'autant plus qu'en 2020 39 % des résidents âgés entre 40 et 59 ans déclarent une autre habitation occupée par un membre de leur famille sur le même terrain que celui de leur habitation (Pasquier and Lelièvre, 2023). De plus, les données du recensement ne délivrent qu'une photographie statistique des pratiques familiales à un moment donné. L'exploration des mobilités, en particulier des mobilités circulaires, ainsi que l'étude des réseaux familiaux au-delà du ménage, pourraient ainsi contribuer à une meilleure compréhension des solidarités familiales à l'œuvre sur le territoire.

## Références bibliographiques

- Angel, R., Tienda, M., 1982. Determinants of Extended Household Structure : Cultural Pattern or Economic Need ? *Am. J. Sociol.* 87, 1360–1383. <https://doi.org/10.1086/227597>.
- Bastide, L., 2020. Les violences familiales en Polynésie française. Entrer, vivre et sortir de la violence (No. 2020/15), INJEP Notes & rapports / Rapport d'étude.
- Bengtson, V.L., 2001. Beyond the Nuclear Family : The Increasing Importance of Multigenerational Bonds. THE BURGESS AWARD LECTURE\*. *J. Marriage Fam.* 63, 1–16. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2001.00001.x>
- Bon, O., 2005. L'insoutenable développement urbain de l'île de Tahiti : politique du « tout automobile » et congestion des déplacements urbains. *Cah. O.-m.* 58, 121–152. <https://doi.org/10.4000/com.433>.
- Burgess, E.W., 1916. *The Function of Socialization in Social Evolution*, University of Chicago Digital Preservation Collection. University of Chicago Press.
- Ellacott, K., 2014. Les logements en Polynésie française en 2012 (No. 04), Points Forts Études. Institut de la statistique de la Polynésie française..

- Fardeau, L., Lelièvre, E., Sierra-Paycha, C., 2021. La première enquête Famille en Polynésie française : Feti'i e fenua (No. 1276), Points Études et Bilans de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.
- Finney, B.R., 1965. Polynesian peasants and proletarians : Socio-Economic Change among the Tahitians of French Polynesia. *J. Polyn. Soc.* 74, 269–328.
- Grepin, L.-H., 2001. L'adolescence masculine aux tuamotus de l'est aujourd'hui : le taure'are'a : contradictions et transformations d'une catégorie sociale traditionnelle.
- Kertzer, D.I., 1991. Household History and Sociological Theory. *Annu. Rev. Sociol.* 17, 155–179. <https://doi.org/10.1146/annurev.so.17.080191.001103>.
- Laslett, P., Wall, R., 1972. Household and Family in Past Times, 1<sup>st</sup> ed. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511561207>.
- Marquez-Velarde, G., 2020. Multigenerational Households : A Descriptive Approach to Distinctive Definition., in : International Handbook of the Demography of Family, Nicole D. Farris et Elizabeth Anne Harmon-Threatt. New-York.
- Merceron, F., Morschel, J., 2013. Tahiti et ses périphéries insulaires : formation et crise d'un espace centralisé. *Hermès* n° 65, 56–63. <https://doi.org/10.4267/2042/51494>.
- Ogburn, W.F., 1932. The family and its functions, in : Recent Social Trends. New York.
- Panoff, M., 1970. La terre et l'organisation sociale en Polynésie, Bibliothèque scientifique de l'homme. ed. Payot, Paris.
- Parsons, T., 1949. The Social Structure of the Family, in : The Family : Its Function and Destiny. Ruth Ashen. New-York.
- Pasquier, J., 2022. Bilan démographique 2021 (No. 1325), Points Études et Bilans. Institut de la statistique de Polynésie française.
- Pasquier, J., Lelièvre, E., 2023. Feti'i e Fenua : Caractéristiques des logements des résidents polynésiens (No. 1366), Points Études et Bilans de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.
- Pasquier, J., Trabut, L., 2022. Feti'i e Fenua : caractéristiques des familles et solidarités autour des parents âgés (No. 1295), Points Études et Bilans de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.
- Poland, M., Paterson, J., Carter, S., Gao, W., Perese, L., Stillman, S., 2007. Pacific Islands Families Study : Factors associated with living in extended families one year on from the birth of a child. *Kotuitui N. Z. J. Soc. Sci. Online* 2, 17–28. <https://doi.org/10.1080/1177083X.2007.9522421>.
- Politique Publique de l'Habitat de la Polynésie française, 2021-2030, 2022. . Délégation à l'habitat et à la ville.
- Robineau, C., 1989. Familles en transformation : un cas polynésien (Maatea, Moorea, Iles de la Société). *Cah. ORSTOM Sér. Sci. Hum.* 25, 383–392.
- Sierra-Paycha, C., Trabut, L., Lelièvre, E., 2018. Le Fa'a'amura'a, Confier et recevoir un enfant en Polynésie française (No. 01), Points Forts Études. Institut de la statistique de la Polynésie française.
- Sierra-Paycha, C., Trabut, L., Lelièvre, E., Rault, W., 2022. Les ménages complexes en Polynésie française. Résistance à la nucléarisation ou adaptation à la « modernité » ? *Espace Popul. Sociétés*. <https://doi.org/10.4000/eps.12347>.
- Siu, D., 2020. Te Avei'a — T1 2020 — Fort impact de la crise sanitaire sur l'économie locale (No. 1208), Points Conjoncture de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.
- Siu, D., Pasquier, J., 2019. Les matahiapo, un enjeu de la croissance économique (No. 1226), Points Études et Bilans de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.

- Torterat, J., 2021. La sous-utilisation de main-d'oeuvre en 2018 (No. 1230), Points Études et Bilans de la Polynésie française. Institut de la statistique de la Polynésie française.
- Trabut, L., Lelièvre, E., Bailly, E., 2015. Famille et recensement font-ils bon ménage ? Population 70, 637. <https://doi.org/10.3917/popu.1503.0637>.
- United Nations (Ed.), 2017. Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses : 2020 round, Revision 3. ed, Department of economic and social affairs, Statistics Division. United Nations, New-York. <https://doi.org/10.18356/bb3ea73e-en>.